



CONTRAT DE LIQUIDITE

RESILIATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS

A la date du 21 mai 2019 la société EDENRED a résilié le contrat de liquidité signé avec EXANE BNP PARIBAS, conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Les moyens figurant au crédit du compte de liquidité à la date de résiliation du contrat de liquidité étaient :

- Une somme de 7 millions d'euros

MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC KEPLER CHEVREUX

A partir du 29 mai 2019 et pour une période s'achevant au 31 décembre 2019 et renouvelable par tacite reconduction, la société EDENRED a confié à KEPLER CHEVREUX l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité sont :

- Une somme de 10 millions d'euros

Toute l'information est disponible sur le site web edenred.com en rubrique Investisseurs / Actionnaires puis Information réglementée en cliquant directement ici